

Syndicat intercommunal Ecole Régionale Harlange

Avis de marché

Procédure : ouverte

Type de marché : Travaux

Ouverture le 25/09/2014 à 11:00. **Lieu d'ouverture:** Le jeudi 25 septembre 2014 à 11.00 heures, il sera procédé dans la salle de réunion du chantier de l'école régionale, 15, rue Mgr. Fallize, L-9655 Harlange, à l'ouverture de la procédure suivante:

Intitulé : Extension du complexe scolaire et sportif à Harlange

Description : FOURNITURE ET MONTAGE DE MOBILIER SCOLAIRE - CYCLES II-IV

Mobilier pour 12 salles de classe

Mobilier pour Bibliothèque-Médiathèque

Mobilier pour une zone Théâtre

Mobilier pour une zone d'attente et structure d'accueil

Mobilier administration pour 3 bureaux

Mobilier conférence pour 30 places

Début des travaux: Février 2015

Durée des travaux: 20 jours ouvrables en phases

Conditions minima de participation:

Effectif minimal: 15

Chiffre d'affaire annuel minimum dans le métier concerné requis: 1,5 MIO EUR

3 projets similaires de référence

Conditions d'obtention du dossier de soumission : Les dossiers furent élaborés par le Bureau Theisen Architectes, 18, Val St-André, L-1128 Luxembourg.

Les bordereaux et cahiers spéciaux des charges sont à disposition des intéressés à partir du mercredi 27 août 2014 sous réserve de prévenir, par fax, 24 heures à l'avance au bureau:

Theisen Architectes S.à r.l.

18, Val St-André / L-1128 Luxembourg

(tel: +352 250 450 / fax: +352 250 451)

où les documents pourront être retirés contre paiement en espèces (25EUR caution), montant remboursé en cas de remise d'une offre valable.

Les candidatures seront acceptées jusqu'à 7 jours avant la date d'ouverture de la soumission. Il ne sera procédé à aucun envoi de bordereaux.

Les offres établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés au bureau mentionné ci-dessus ne seront pas prises en considération.

Réception des offres : Les offres conformes au règlement grand-ducal du 3 août 2009 portant exécution de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10 de la loi communale du 13 décembre 1988 et portant l'inscription "Soumission

pour " doivent se trouver à la salle de réunion du chantier respectivement au secrétariat du Syndicat Intercommunal de l'école régionale à Harlange avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Informations complémentaires : Harlange, le 23 août 2014

Le Bureau du Syndicat

Monsieur Romain Schroeder, Président

Madame Chantal Schumacher, Vice-présidente

Monsieur René Michels, Vice-président

Date de publication de l'avis 1400860 sur www.marches-publics.lu : 21/08/2014